



Fondation  
cancer du sein  
du Québec

# *Soutien* à la communauté

La Fondation cancer du sein du Québec a pour mission d'améliorer le taux de survie ainsi que la qualité de vie des personnes touchées par le cancer du sein, et de sensibiliser toutes les communautés et groupes de personnes concernées.

## **Cette mission s'appuie sur 4 axes d'intervention :**

- La recherche
- Le soutien
- L'éducation et la sensibilisation
- La défense des intérêts

L'objectif de la présente demande de soutien financier permet de répondre à un ou plusieurs axes de la mission.

## **Critères d'éligibilité généraux :**

- Permet la réalisation d'un ou plusieurs axes de la mission :
  - Faire de la santé du sein une priorité grâce à des initiatives d'éducation et de sensibilisation.
  - Soutenir les femmes touchées par le cancer du sein et leurs proches et faire valoir leurs intérêts.
- Concerne majoritairement les femmes atteintes par un cancer du sein et/ou leurs proches, le personnel soignant ou la population générale. N.B. Dans le cadre des projets ciblant d'autres types de cancer, le pourcentage de soutien financier donné par la Fondation serait établi en proportion du nombre des personnes atteintes du cancer du sein incluses dans le projet (p.ex. un projet incluant 100 patients dont 50 ont un cancer du sein recevrait 50% du montant du projet).
- Bénéficie à la population québécoise.
- Réponds aux priorités de la communauté ciblée tel que démontré par une lettre d'appui (absence de service équivalent et accessible pour la clientèle desservie)\*.
- Inclus des stratégies de communication pour faire connaître le projet d'investissement et la contribution de la Fondation.
- Dans la mesure du possible, des modalités sont prévues afin que le projet puisse être partagé à d'autres organismes/Centres Hospitaliers susceptibles d'y être intéressés\*.
- S'appuie, s'il y a lieu, sur des données probantes reconnues.
- Bénéficie à plus d'une région géographique du Québec\*.
- Est mis de l'avant en collaboration avec au moins un autre partenaire\*.

- Le demandeur est une entité déjà existante et son expertise est reconnue (les services offerts par l'organisation sont de qualité, reconnus et en lien avec la demande).
- L'organisme est sainement géré.
- La proportion de notre investissement versus les revenus totaux de l'organisation est raisonnable, tel que déterminé par le Comité (notre contribution ne peut être la principale source de revenus de l'organisme).
- L'investissement pour le projet a un impact sur la communauté, en étant novateur ou en permettant de bonifier un service déjà existant.
- Un plan d'auto-évaluation du projet est prévu.
- S'il y a lieu, un plan de continuité de l'offre de services est prévu afin d'assurer la pérennité suite à notre contribution\*.

\*Critères qui sont un atout dans l'évaluation d'un projet d'investissement mais qui ne sont pas essentiels pour procéder à l'approbation.

## **Critère d'éligibilité relatif à de l'équipement ou des frais de formation :**

Les frais suivants ne sont généralement pas couverts par le programme de soutien de la Fondation :

- Frais de fonctionnement, d'opération ou d'exploitation (dépenses administratives, ex. : loyer, électricité, salaires, etc.) du demandeur.

## **Contribution à l'achat d'équipement :**

- La communauté est mobilisée pour le financement de l'équipement.
- Les ressources humaines et financières permettant l'utilisation optimale de l'équipement sont prévues au budget.
- Le montant de la contribution de la Fondation correspond à une fraction ou à un montant raisonnable, du coût total d'acquisition, tel que déterminé par le Comité.
- L'équipement est utilisé de façon spécifique (ou prioritaire) pour les femmes atteintes d'un cancer du sein.

## Contribution au financement d'une formation :

- La formation est donnée par un organisme déclaré au Québec
- Cette formation bénéficiera de façon spécifique (ou prioritaire) aux femmes atteintes d'un cancer du sein.

**La présente demande de soutien financier sera remise au format PDF et évaluée par le Comité investissement de la Fondation.**

## Engagement des organisations :

Les organisations dont les demandes de soutien seront acceptées s'engagent à :

- a. Reconnaître la contribution financière de la Fondation dans l'ensemble des outils de communication relatifs à l'activité : outils promotionnels (site web, page Facebook, dépliants, affiches, calendrier des activités, formulaire d'inscription et de satisfaction, etc.), mention lors de diverses interventions publiques ;
- b. S'assurer que tout matériel promotionnel soit au préalable approuvé par la Fondation avant distribution ou affichage ;
- c. Remettre un rapport d'activité régulier (périodicité définie dans l'entente de financement) détaillant sans s'y limiter :
  - L'utilisation des fonds
  - Le nombre de personnes touchées par un cancer du sein ayant bénéficié du projet financé
  - L'impact (si possible) mesuré auprès des participant.e.s
  - Les différentes communications à propos du projet/équipement/formation
  - Tout autre élément pertinent afin d'évaluer l'impact du financement auprès de la communauté